

# La Convention FSC

Soutien dans le cadre du développement d'une politique d'achat responsable de produits du bois et du papier



# La Convention FSC : pourquoi ?

Chaque année, plus de 13 millions d'hectares de forêts disparaissent dans le monde. Une bonne partie des forêts concernées se situe dans les régions tropicales, mais dans les régions tempérées et boréales également, les forêts subissent de nombreuses pressions. Les étendues de forêts dégradées par une exploitation irréfléchie sont plus importantes encore. Pourtant, les forêts sont d'une importance capitale, non seulement pour d'innombrables espèces de plantes et d'animaux, mais aussi pour de très nombreux êtres humains. On estime que 90% des quelque 1,2 milliards d'hommes vivant dans la pauvreté la plus extrême dépendent directement ou indirectement des forêts pour leur survie. La cause profonde de tous ces désastres, ce sont bien souvent les pratiques de gestion forestière inadéquates ou irrespectueuses. Les forêts jouent un rôle irremplaçable au niveau mondial... et pour nous également.



- ✓ nous utilisons chaque jour toute une série de produits provenant des forêts : du bois, du papier, des aliments et des médicaments
- ✓ les forêts purifient l'atmosphère et mitigent les changements climatiques
- ✓ les forêts séquestrent d'énormes quantités de CO<sub>2</sub>, qui sont à nouveau rejetées dans l'atmosphère et renforcent l'effet de serre lorsque les forêts disparaissent
- ✓ nulle part la diversité d'espèces animales et végétales n'est aussi importante que dans les forêts
- ✓ des centaines de millions de personnes vivent dans les forêts ou dépendent directement de celles-ci

**Autant de bonnes raisons de protéger nos forêts. C'est pour cette raison qu'a été créé en 1993 le 'Forest Stewardship Council' (FSC). Cette organisation non gouvernementale internationale se compose de trois « chambres » réunissant ses membres : une chambre écologique, sociale et économique. Chacune dispose d'un pouvoir de décision identique : c'est ainsi qu'une décision ne peut être prise qu'à partir du moment où celle-ci aura reçu un aval suffisant de chacune des trois chambres.**

# La solution...



On peut donc exploiter les forêts sans les détruire, en utilisant des produits du bois et/ou du papier qui proviennent d'exploitations forestières responsables. Le label du 'Forest Stewardship Council' offre une garantie unique : il certifie que le bois ou le produit dérivé du bois muni de ce label provient bel et bien d'une exploitation forestière correctement gérée. Dans le cadre du système FSC, la gestion des forêts certifiées fait l'objet de contrôles sévères basés sur des exigences d'ordre écologique, social et économique.

Au niveau mondial, près de 100 millions d'hectares de forêts ont déjà été certifiés suivant les règles du FSC. Toujours plus de produits munis du label FSC sont disponibles sur le marché. En optant chaque fois que possible pour des produits munis du label FSC, chacun peut efficacement contribuer à protéger et exploiter de manière raisonnable et durable les forêts du monde entier.



## ... avec **votre** engagement

En signant la Convention FSC, vous vous engagez à utiliser des produits du bois et/ou du papier munis du label FSC. Tant des organisations que des institutions, des autorités ou des entreprises privées peuvent de cette manière contribuer à une meilleure cohabitation entre les hommes et l'environnement, à un meilleur équilibre entre les besoins des hommes et la conservation des forêts.

La Convention FSC représente un moyen efficace de mettre en pratique vos engagements, par exemple en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Et nous pouvons vous fournir l'assistance nécessaire.



# Le bois et le papier FSC : où et comment ?

Au cours des dernières années écoulées, la notoriété publique du FSC a fait un énorme bond en avant dans notre pays. Un progrès dû à la fois aux efforts des autorités et d'un grand nombre d'entreprises et d'institutions motivées pour la conservation des forêts. La demande croissante en produits munis du label FSC a entraîné une augmentation correspondante de l'offre : et aujourd'hui encore, le nombre de produits du bois et/ou du papier munis du label FSC ne fait que s'accroître de jour en jour.

## □ Les premières tentatives dans le secteur du bois

Tout début est difficile... le système FSC a été mis sur pied en 1993, mais il fallut attendre 1997 avant de voir débarquer en Belgique le premier arrivage de bois muni du label FSC. Depuis cette date, le nombre d'entreprises belges en possession d'un Certificat de CoC du FSC a connu une augmentation spectaculaire et l'offre en produits du bois labellisés FSC a connu une croissance similaire.

Au fil des ans, le label a progressivement gagné du terrain dans le secteur commercial du bois et s'est répandu dans les différentes branches de ce secteur économique. De même, un nombre toujours plus important d'entreprises du secteur du bricolage (grandes surfaces, détaillants) a suivi le mouvement. La progression du label FSC se poursuit encore à l'heure actuelle : nombreuses sont les entreprises du secteur de la construction à s'engager sur la voie de la certification par le FSC.

## □ Le secteur du papier rattrape le mouvement

Jusqu'à juin 2005, le label FSC n'avait fait qu'une entrée discrète dans le secteur du papier en Belgique. Cette situation évolua rapidement après qu'un premier gros importateur de papier eût obtenu son Certificat de CoC du FSC et mis en vente des produits du papier munis du label FSC. Les autres importateurs suivirent le mouvement, ce qui assura une bonne distribution des produits FSC dans le secteur de l'industrie du papier et le secteur graphique. Au milieu de l'année 2006, quelques premières imprimeries se virent délivrer leur Certificat de CoC : l'entrée en force du papier FSC dans tous les secteurs concernés était devenue une réalité !

## □ Le FSC aujourd'hui... et demain

Aujourd'hui, près de 350 entreprises belges du secteur du bois et/ou du papier sont en possession d'un Certificat de CoC, ce qui assure une vaste distribution des produits labellisés FSC dans les commerces de détail, les magasins de bricolage et la grande distribution. L'éventail de ces produits ne cesse de se diversifier et le nombre de points de vente connaît un accroissement rapide. En 2007, 13% des volumes totaux de bois importé en Belgique étaient porteurs du label FSC.

## Quelques **bons** exemples...

Le système FSC est sans conteste un mécanisme de marché : une demande accrue en produits provenant d'exploitations forestière gérées durablement est de nature à stimuler un accroissement de la demande (et donc, encore plus de forêts certifiées FSC). L'accroissement de la demande est donc incontestablement un des facteurs les plus déterminants en ce qui concerne la disponibilité du label FSC. Les entreprises, les autorités et les autres acheteurs professionnels jouent à cet effet un rôle prépondérant et leur impact n'est pas à sous-estimer.



La **KBC** a signé son engagement en 2007, tant en ce qui concerne l'utilisation responsable du papier que la consommation de bois FSC. En ce qui concerne l'utilisation du papier, la KBC s'est engagée de trois façons différentes : lutte contre le gaspillage de papier, utilisation de papier recyclé et/ou de papier labellisé FSC. La KBC a consommé au total 3.417 tonnes de papier en 2008, principalement pour la production d'imprimés et l'utilisation de photocopies. L'entreprise n'utilise pour ainsi dire plus que du papier recyclé ou du papier muni du label FSC à l'heure actuelle (plus de 90%). Elle ne déroge à cette règle que dans quelques cas bien précis d'usages très spécifiques, comme le papier transparent, les très petits tirages...



La Ville de Gand a signé la Convention FSC au milieu de l'année 2008. Depuis 1998 déjà, les différents services de la ville utilisaient du bois FSC chaque fois que possible. Les services publics de Gand vont en fait plus loin que ce que prescrit l'accord de coopération. Les règlement relatifs aux subsides octroyés pour les produits FSC de même que la prescription de « bois d'origine durable » dans les appels d'offres concernant des produits dérivés comme le mobilier de bureau en sont des preuves tangibles. La consommation de papier de la ville avait atteint 611 tonnes en 2006, dont 65% de papier recyclé de post-consommation ou de papier FSC. A l'avenir, ce pourcentage sera encore augmenté, comme cela a été convenu dans la Convention FSC.

Les cas développés ci-dessus ne **sont que deux exemples** des conventions signées avec le FSC-Belgique. Le FSC est représenté dans plus de 80 pays du monde. Des initiatives semblables existent aux quatre coins de la planète, la majorité certes en Europe. Aux Pays-Bas, par exemple, 130.000 nouvelles habitations seront construites en bois FSC dans les cinq années à venir, grâce à des conventions FSC. Et plusieurs grands consommateurs de papier aux Etats-Unis et au Japon se sont engagés en vue d'une consommation plus responsable du papier.



# Votre engagement

## • Pour qui ?

Une Convention FSC est un engagement, un accord passé entre le FSC-Belgique et une entreprise, une institution, une administration publique ou une organisation qui utilise des produits du bois et/ou du papier, qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite consommation.

## • Pour quels produits ?

Une convention peut être conclue pour les produits du bois et/ou du papier. Nous donnons cependant la préférence à une convention double (le cas échéant), ce qui n'exclut bien entendu pas qu'une telle convention puisse être conclue pour un seul groupe de produits.

## • Quel engagement ?

Une Convention FSC a de préférence pour objet de favoriser une utilisation responsable maximale de bois et/ou de papier. Il est bien entendu tenu compte des réalités économiques et de la faisabilité. Ce qui est le plus important, c'est que des progrès soient réalisés à travers le temps, d'une manière réaliste et tangible.

## • Une convention sur mesure!

Il n'y a pas deux entreprises ou institutions les mêmes. C'est pourquoi une Convention FSC est toujours rédigée sur mesure pour chaque entreprise, institution, administration publique... Chaque partenaire a ses propres caractéristiques et son propre potentiel, et il est important qu'il en soit toujours tenu compte.

## • Concrètement

Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations au sujet de la Convention FSC, n'hésitez pas à prendre contact avec le FSC-Belgique (coordonnées de contact au verso). Nous nous ferons un plaisir de vous répondre dans les meilleurs délais, sans engagement.



# Les avantages...

## • Assistance dans la pratique

En signant la Convention FSC, vous pouvez compter sur un soutien pratique de la part du FSC-Belgique. Selon votre situation, vous pourrez profiter d'un ou plusieurs des avantages suivants :

- screening de vos fournisseurs et de la situation du marché
- identification des alternatives et des possibilités d'amélioration du label FSC
- conseils dans le cadre de votre recherche de produits du bois et/ou du papier FSC
- soutien dans votre communication destinée à vos fournisseurs
- mise à disposition d'une information claire et objective

## • Soutien en matière de communication

- diverses possibilités pour l'utilisation du label FSC en vue de concrétiser votre engagement
- possibilité d'informer votre personnel et vos actionnaires concernant votre engagement et vos plans
- soutien en matière de communication externe
- votre rôle d'exemple est communiqué vers le monde extérieur, de manière objective et soutenue
- suivi des communiqués de presse relatifs à votre engagement

La Convention FSC constitue en outre un bon outil pour mettre en pratique votre engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Souvent, cet accompagnement de notre part semble être ce petit quelque chose qui fait la différence et vous permet de vous engager concrètement sur la voie d'une politique d'achats durable.



Optez toujours pour des produits du bois et du papier munis du label FSC !



## Une coupe responsable



Le WWF soutient le FSC

Acheter du bois, pourquoi pas? Mais veuillez à choisir  
du bois et du papier munis du label FSC.

[www.fsc.be](http://www.fsc.be)



FSC België - Fair Timber asbl  
Dutselhoek 47 - 3220 Holsbeek

T: 016/22.61.37 - F: 016/30.83.66  
[convenant@fsc.be](mailto:convenant@fsc.be) - [www.fsc.be](http://www.fsc.be)

\* FSC, A.C. All rights reserved FSC-SECR-0045